

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 23 septembre 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), M. JASPART (représenté par Mme AVENA), Mme OBRIOT (représentée par Mme POLONCEAU).

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 17 septembre 2014

**Délibération n° : 54-2014**

**Objet : Centre social Balzac – sollicitation de mise à disposition de salle à titre gratuit**

L'association Harmonie par le Chant dont l'objet est de « Favoriser l'étude de la voix parlée et chantée, des rythmes... » utilise les locaux du centre social Balzac pour y animer une activité de chant/bien-être à raison de deux séances de 2 heures par semaine hors vacances scolaires.

Elle paie une redevance de 20 € par créneau utilisé à raison de deux séances hebdomadaires sur 33 semaines, soit 1 320 € par année.

L'association rencontre actuellement des difficultés financières :

Sur le plan des recettes, l'association ne touche aucune subvention. Elle propose l'activité à son public au tarif de 100 € pour le premier et le second trimestre et 70 € pour le 3<sup>ème</sup> trimestre, soit 270 € l'année pour 33 séances de 2 heures.

24 personnes participent à l'activité et paient leur activité au tarif exposé ci-dessus auquel s'ajoute une adhésion de 25 € par an. Trois personnes bénéficient d'un tarif réduit à 50 %. Le total prévisionnel des recettes 2014 s'élève à 7 522,50 €.

Sur le plan des charges, l'association rémunère au SMIC deux animatrices formées à la méthode de chant de M.L. Aucher ainsi qu'une pianiste, l'ensemble pour un total annuel de 6 200 € (dont 2 000 € de charges).

Les autres frais, assurance, stages et formations, affranchissement et locations de salles représentent un montant de 1 662 € par an, soit un total de charges de 7 862 € par an.

Pour équilibrer ses comptes et pour maintenir son activité, l'association demande à ce qu'il lui soit accordée la gratuité de la location de salle pour une séance par semaine sur les deux qu'elle propose.

Cette facilité pourrait être accordée à titre exceptionnel pour une durée limitée afin de permettre à l'association de revoir son mode de financement.

Ainsi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le principe d'une séance gratuite par semaine pour l'association Harmonie par le chant, tout en maintenant la redevance à 20 € pour toutes les autres séances, et ce pour la saison 2014-2015 ;

- invitent l'association à prendre toutes dispositions afin de rééquilibrer son budget à partir de la saison 2015-2016.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a stylized flourish.

Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE 24 SEP. 2014**

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
**Déposé le:**

**02 OCT. 2014**

